

29 mars 2021

# EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, crée par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

## Informations utiles:

- Dans [une réponse commune à la question parlementaire n°3656 du 17 février 2021](#), Jean Asselborn, Ministre de l'Immigration et de l'Asile, et Henri Kox, Ministre de la Sécurité intérieure, ont fourni des informations sur la sécurité autour du nouveau Centre de primo-accueil pour demandeurs de protection internationale situé sur la route d'Arlon, et plus spécifiquement en ce qui concerne la présence de la police dans les alentours du centre et le nombre d'infractions commises par les DPI en 2020.
- Le 24 mars 2021, le Conseil de gouvernement a approuvé le [projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 20 juin 2020 relatif à la durée de l'interdiction et la portée des exceptions prévues par l'article 2 de la loi modifiée du 20 juin 2020](#) portant introduction de certaines mesures temporaires relatives à l'application de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration. Ce projet de règlement grand-ducal entend maintenir la restriction temporaire d'entrée des ressortissants de pays tiers sur le territoire luxembourgeois, prévue jusqu'au 31 mars 2021, jusqu'au 30 juin 2021 inclus.
- Le 24 mars 2021, la Commission Européenne a adopté la première [stratégie globale de l'UE sur les droits de l'enfant](#), ainsi qu'une [proposition de recommandation du Conseil établissant une garantie européenne pour l'enfance](#). La stratégie répond également aux besoins spécifiques des enfants en migration, qui sont pris en compte dans [la communication de 2017 sur la protection des enfants migrants](#).
- Le 24 mars 2021, Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne, a publié [les données sur le nombre de demandeurs de protection internationale dans les États membres de l'UE en 2020](#). En 2020, 471 300 personnes ont demandé une protection internationale dans les États membres de l'UE, soit une diminution de 32,6% par rapport à 2019. Cette diminution qui peut être attribuée à la pandémie COVID-19 et aux restrictions de déplacements y associées et mises en œuvre par les États membres.
- Le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) a publié le manuel « [Reporting migration. A handbook on migration reporting for journalists](#) ». Ce manuel a été élaboré afin d'aider les journalistes à créer des reportages impartiaux et fondés sur des faits, tout en reconnaissant le rôle que jouent les médias dans la formation de l'opinion publique et dans l'information du public sur les différentes politiques en matière de migration.
- Le Center Health Migration, Research for Practice a créé un état des lieux des réglementations nationales dans vingt-six pays (comprenant le Luxembourg) en matière d'accès à la santé et aux soins sociaux pour migrants en situation irrégulière. La publication « [Nowhereland. Revisited in Times of Pandemic 2020](#) » a été élaborée pour mieux informer l'élaboration des politiques et des pratiques touchant cette population pendant la pandémie.

## Chiffre de la semaine: 1.401

Si le recouvrement de la nationalité luxembourgeoise sur base de la preuve d'être descendant en ligne directe d'un aïeul luxembourgeois à la date du 1er janvier 1900 est la voie d'obtention de la nationalité luxembourgeoise la plus répandue en 2020 (46,6%), en second lieu nous trouvons, avec 1401 personnes (14,9%), les parents d'un mineur luxembourgeois, résidant habituellement au Grand-Duché de Luxembourg et s'y trouvant en séjour régulier depuis au moins cinq années, dont la dernière année de résidence précédant immédiatement la déclaration d'option doit être ininterrompue.

Source: Ministère de la Justice

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,  
merci de contacter [zane.rozenberga@uni.lu](mailto:zane.rozenberga@uni.lu)**

### Nous contacter :

Email: [emn@uni.lu](mailto:emn@uni.lu)

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : [www.emnluxembourg.lu](http://www.emnluxembourg.lu)

Site de l'EMN : [https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european\\_migration\\_network\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en)